



# LE COQUADIT

JOURNAL DE LA COMMUNE DE PAUDEX / N° 44 / JUIN 2026

IMPRESSUM : ÉDITION MUNICIPALITÉ DE PAUDEX



Avec l'achèvement de la séquence électorale communale, je tiens à adresser mes chaleureuses félicitations à Céline Dillner-Reichen, élue nouvelle Syndique de Paudex pour la prochaine législature.

Il convient également de saluer l'engagement de l'ensemble des candidates et candidats qui se sont présentés tant au Conseil communal qu'à la Municipalité. Dans plusieurs communes, il a parfois été difficile de réunir suffisamment de candidatures pour pourvoir les fonctions électives. À Paudex, au contraire, toutes les places ont pu être repourvues sans difficulté. Dans une époque où l'engagement public devient parfois plus rare, voir autant de personnes prêtes à consacrer du temps et de l'énergie à la vie communale est un signal encourageant.

À l'inverse, les chiffres de la participation aux élections communales demeurent particulièrement faibles, et notre commune se classe malheureusement dernière du district dans ce domaine. Quelle en est la raison ? Une grande confiance envers les personnes élues ? Une certaine distance vis-à-vis de la vie publique locale ? Il nous appartiendra de mieux comprendre cette situation afin d'y remédier.

Car la vitalité démocratique d'une commune ne se mesure pas uniquement à la qualité de ses élus, mais également à la participation de ses citoyens. Le système politique suisse, souvent cité en exemple à l'étranger, repose précisément sur cette implication locale et cette proximité entre les habitants et leurs institutions. Comme le rappelait Alexis de Tocqueville : « C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. »

Au moment de quitter le perchoir à l'issue de cette législature, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil communal pour ces deux années de présidence particulièrement enrichissantes, ainsi que toutes les électrices et tous les électeurs de Paudex pour leur confiance.

Je me réjouis de poursuivre cet engagement au sein de la Municipalité, dans un esprit d'écoute, de dialogue et de responsabilité, au service de notre commune et de ses habitants.

ROBIN LEMMEL,  
Président du Conseil communal

## LES 20 ANS DE RAPHAËL NICOD AU SEIN DE LA COMMUNE

**D**e nos jours, un tel parcours se fait rare ! Ayant commencé comme apprenti en 2006, Raphaël Nicod a réalisé toute sa carrière professionnelle à Paudex, jusqu'à occuper depuis 3 ans le poste de chef du Service voirie et intendance. Cette longévité exceptionnelle fait de lui la mémoire vivante de l'administration communale. Et comme toute bonne mémoire, elle est accompagnée d'un sourire et d'une bonne humeur à toute épreuve – même un lundi matin sous la pluie, ce qui, convenons-en, relève presque de la performance olympique !

Jamais avare d'anecdotes, qu'il partage avec le bagout qui le caractérise, Raphaël sait aussi cultiver les liens avec toute la population. Sa popularité dépasse largement les murs de l'administration : les habitants l'apprécient autant que les enfants de l'école, avec lesquels il troque volontiers son rôle de chef de voirie contre celui de maître du pressoir à jus de pomme. Certains disent même que « le jus est meilleur quand c'est Raphaël qui tourne la manivelle » – information encore en cours de validation scientifique.

Son engagement ne s'arrête pas là, puisqu'il veille également avec attention sur les moutons de la commune. Oui, à Paudex, on peut gérer les routes, les infrastructures et un troupeau, le tout avec le même sérieux.

Attaché à maintenir les installations en parfait état de marche, Raphaël est de ceux que l'on remarque. Son sens du détail, son engagement constant et sa disponibilité font de lui un pilier essentiel de la commune. La Municipalité tient à le remercier chaleureusement pour la qualité de



© Yann Foretay

son travail, sa fidélité et son engagement au plus proche de la population de Paudex. Et si Paudex tourne rond aujourd'hui, ce n'est pas seulement grâce à ses routes bien entretenues, mais aussi grâce à ceux qui, comme Raphaël, y mettent du cœur et un peu de jus de pomme.

JEAN-PHILIPPE CHAUBERT, SYNDIC  
CÉLINE DILLNER, MUNICIPALE



DÉPART

## AU REVOIR ET MERCI !

**A**près 15 années au service de la Commune, j'ai décidé de passer à la prochaine étape de ma vie. C'est donc l'heure des « au revoir » et surtout des « mercis » pour ces années si riches et passionnantes.

Même si mon métier d'enseignante auprès des tout-petits m'avait comblée, je ne m'attendais pas à trouver tant d'intérêt dans les défis qui ont été les miens pendant ces années de municipalité.

Créer entre nous les conditions d'un fonctionnement respectueux, proactif et collégial a été le premier de ces défis. Et même si j'ai quelquefois constaté qu'il était plus facile de financer des travaux, des rénovations et des écopoints que des projets destinés au vivre-ensemble, au bien commun, à la culture ou des initiatives à valeur sociale, je peux dire que ce pari est réussi. Je peux même dire qu'une forme d'attachement s'est créée entre nous.

Je souhaite encore ajouter qu'après dix ans passés seule au milieu de mes collègues masculins, mon soulagement a été grand lorsque j'ai enfin été accompagnée d'une autre femme. Sans en faire un combat féministe, j'ai vu grandir la diversité des perspectives, la créativité, l'empathie, la place faite à l'intuition et un éclairage différent dans les prises de décision.

Dans un monde devenu de plus en plus individualiste, l'expérience qui consiste à se mettre au service d'une communauté mérite de s'y arrêter. Je n'avais pas soupçonné l'immense satisfaction que procure cette attention aux autres et j'ai réalisé la valeur de la capacité à protéger les plus vulnérables. À ce propos, j'aimerais exprimer tous mes encouragements à ceux qui souhaiteraient se lancer dans cette expérience.

D'ailleurs, rien de tel que de s'en aller pour récolter les fruits de son engagement : je suis très touchée par tous les témoignages de reconnaissance que je reçois depuis que j'ai annoncé mon départ et je me réjouis de vous retrouver comme simple citoyenne, au village, à la plage et dans les fêtes que Paudex sait si bien organiser !

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE

### LÉGISLATURE

## BILAN D'UNE LÉGISLATURE ET PASSAGE DE RELAIS

**C**hers concitoyens, chères concitoyennes,

Alors que s'achève la législature 2021-2026, il est temps de faire le point sur ces années riches en défis et en réalisations. Permettez-moi de partager ce bilan avec sincérité, mais aussi avec la légèreté qui caractérise notre belle commune.

Paudex se porte bien et c'est une fierté collective. Grâce à une gestion proactive, nous avons anticipé l'arrivée de nouveaux habitants, conséquence de la densification des agglomérations voulue par la loi sur l'aménagement du territoire (LATC), qui a été introduite dans notre nouveau plan général d'affectation (PGA). Les travaux d'adaptation de nos réseaux (eau, assainissement, électricité) sont en bonne voie. L'agrandissement de l'accueil de jour est en cours de planification. Comme le disait Victor Hugo : « *L'avenir est une porte, le passé en est la clé* ». Nous avons posé les bases pour que Paudex reste un lieu où il fait bon vivre.

Si les comptes restent encore déficitaires, la tendance est à l'amélioration, année après année. Une preuve que la persévérance porte ses fruits.

Nous avons poursuivi notre ambition de faire de Paudex un lieu de vie chaleureux et dynamique. Entre la Fête du village, le loto et les aménagements urbains comme la Campagne Marcel ou la plage ou le port avec sa buvette, nous avons mis l'accent sur le bien-vivre ensemble. « *La convivialité, c'est l'art de transformer les voisins en amis* », et c'est bien cette philosophie qui a guidé nos actions.

Les réflexions sur la mobilité se poursuivent, car une commune tournée vers l'avenir doit aussi penser aux déplacements de demain.

Cette législature marque aussi un

tournant pour notre équipe municipale. Après 15 ans de dévouement, Mme Arielle Martin nous quitte. Son engagement et son esprit social ont marqué nos débats et nos décisions. « *Merci n'est qu'un mot, mais il porte en lui toute la gratitude du monde* ». Nous lui souhaitons une belle continuation.

M. Robin Lemmel, actuel président du Conseil, la remplacera. Bienvenue à lui !

Enfin, une nouvelle syndique entrera en fonction. Ce choix démocratique, je l'accepte avec sérénité, même si je quitte ce poste avec une pointe de nostalgie. « *Diriger une commune, c'est comme conduire un orchestre : il faut écouter chaque instrument pour créer une harmonie* ». Ce fut un honneur de travailler avec nos partenaires, l'État et, surtout, avec les collaborateurs de la commune. Leur professionnalisme et leur engagement ont été essentiels et, comme le dit Saint-Exupéry, « *la grandeur d'un métier est peut-être avant tout d'unir des hommes* ». Je souhaite un plein succès dans cette fonction à Mme Céline Dillner.

Un merci tout particulier à mon Secrétaire municipal, M. Nicolas Chamorel, pour ces trois ans de collaboration fructueuse et constructive.

Je quitte cette fonction le cœur léger, confiant dans la capacité de Mme Dillner, qui me succédera, à poursuivre cette belle aventure. À vous, habitantes et habitants de Paudex, je souhaite un bel été et de belles rencontres lors de nos prochaines manifestations. « *L'avenir appartient à ceux qui croient en la beauté de leurs rêves* ». Continuons à rêver Paudex ensemble.

JEAN-PHILIPPE CHAUBERT, SYNDIC

## AMÉNAGEMENT

# DENSIFIER ? OUI, MAIS PAS DANS N'IMPORTE QUELLES CONDITIONS



Le nouveau Plan d'aménagement communal (PACom), entré en vigueur à fin 2024, permet une densification de l'ensemble du territoire communal, en accord avec les contraintes de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) acceptée par la population en 2013.

En comparaison avec le reste du canton, la densification reste modérée à Paudex, puisque nous avons une zone de moyenne densité au centre de la commune autour de la route du Simplon et des zones de faible densité sur la colline et au bord du lac. Il n'y a pas de zone de forte densité comme on peut en trouver de l'autre côté de Lausanne.

Pour la Municipalité, il est cependant essentiel que cette densification qu'il n'est pas possible d'éviter se passe dans les meilleures conditions possibles. Densifier? Oui, mais pas dans n'importe quelles conditions.

Dans ce but, la Municipalité a rédigé en complément du PACom un certain nombre de documents réunis sous le concept de charte d'aménagement. Ces documents décrivent ce que sont nos exigences dans différents domaines. Ils permettent de faire la différence entre un projet simplement conforme aux règles en vigueur et un projet conforme mais de qualité.

Le deuxième document de la série donne des règles pour l'accessibilité des parcelles. En effet, la densification va de pair avec une augmentation du trafic et des nécessités de cohabitation entre les différents modes de transport sur des chemins qui, au moment de leur création, n'étaient pas prévus pour cet usage accru. À cette difficulté s'ajoute encore le fait que bon nombre des chemins d'accès sont réalisés sur des parcelles privées par le biais de servitudes.

À travers cette charte, nous demandons aux propriétaires, avant qu'ils n'envisagent une nouvelle construction sur leur parcelle, de définir comment y accéder et de conclure les accords nécessaires avec leurs voisins. Ainsi, nous pouvons nous assurer que la nouvelle construction sera accessible en toute sécurité, tant pour les voitures que pour les piétons, avec ou sans poussette, les vélos, les camionnettes de livraison ou le camion de ramassage des poubelles, et que ces différents usagers pourront cohabiter harmonieusement sur un espace à se partager. De manière symétrique, une nouvelle construction ne devra pas empêcher le transit des véhicules qui auraient à la traverser pour rejoindre une construction plus éloignée du domaine public, en anticipant un possible élargissement des chemins d'accès dans le futur.

La charte énonce les principes généraux à respecter, sans donner de solution unique, toute faite. En effet, selon la configuration des lieux, différentes solutions peuvent être envisagées : élargissement des chemins, places de croisement judicieusement positionnées, chemins alternatifs, feux de circulation... Nous laissons aux architectes et constructeurs le soin de définir la solution qui s'adaptera au mieux aux contraintes du terrain pour un accès sécurisé pour tous.

Faute de solution satisfaisante à cette problématique d'accès et de partage de surfaces, la Municipalité se réserve le droit de ne pas délivrer de permis de construire.

Nous rappelons que, pour tout projet, le municipal responsable et le service technique se tiennent à votre disposition pour discuter les aménagements prévus.

JEAN-FRANÇOIS SPRING, MUNICIPAL

## CONCOURS PHOTO

## 1,2,3... NATURE !

Les communes de l'Est lausannois rejoignent le projet 1,2,3... Nature! Participez au recensement de la biodiversité près de chez vous.

Lancé en 2021 par la Ville de Lausanne et rejoint cette année par le Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL), le projet s'étend désormais sur le territoire de 27 communes de l'agglomération Lausanne-Morges.

La population est invitée à observer et enregistrer en ligne plus d'une vingtaine d'espèces. Amphibiens, écureuils, lézards, papillons, hérissons, orchidées sont au cœur de cette initiative. Cette démarche participative permet de mieux connaître la biodiversité locale et de contribuer concrètement à sa préservation.

Pour mettre encore davantage en lumière le projet 1,2,3...Nature!, un concours photo en lien avec les espèces cibles est organisé **du 1<sup>er</sup> mai au 30 août**. Lors de vos balades, capturez la nature qui se cache à côté de chez vous et partagez vos plus belles prises de vue! Des prix récompenseront les meilleures photos.



## PATRIMOINE ARBORÉ

# ÉLAGUER OU ABATTRE UN ARBRE : CE QU'IL FAUT SAVOIR



**A**u risque de nous répéter et après avoir constaté plusieurs tailles sévères faites à travers le territoire communal, la Municipalité souhaite rappeler les règles en vigueur concernant la protection du patrimoine arboré. Depuis l'entrée en application de la nouvelle législation cantonale, les arbres, haies et bosquets bénéficient d'une protection renforcée visant à préserver la qualité du paysage, la biodiversité et le cadre de vie de notre commune.

## Pourquoi protéger le patrimoine arboré ?

Les arbres jouent un rôle essentiel dans notre environnement : ils apportent de l'ombre et de la fraîcheur, favorisent la biodiversité, améliorent la qualité de l'air et contribuent à l'identité paysagère de notre région. La législation cantonale impose désormais aux communes et aux propriétaires privés de veiller à la conservation de ce patrimoine naturel.

## Quels végétaux sont protégés ?

- Les arbres dont la circonférence du tronc dépasse 40 cm mesurée à 1m du sol ;
- les arbres plantés à titre de compensation ;
- les allées d'arbres, bosquets, haies vives et vergers ;
- les arbres fruitiers haute tige hors zone forestière.

## Peut-on élaguer librement ?

L'entretien courant reste autorisé\* sans demande préalable lorsqu'il s'agit :

- d'une taille de formation ;
- d'une taille en vert ;
- d'une taille nécessaire à la sécurité des personnes ou des biens.

## Quand l'autorisation communale est-elle obligatoire ?

- Avant tout abattage d'arbre protégé ;
- avant tout élagage dépassant l'entretien courant ;
- avant toute intervention importante sur des branches de plus de 25 cm de circonférence.

## Dans quels cas une dérogation peut-elle être accordée ?

- En cas de risque sécuritaire ou sanitaire avéré ;
- lorsque l'arbre constitue une entrave importante à une exploitation ;

- pour des impératifs de construction ou d'aménagement.

## Les abattages sont compensés

Lorsqu'un arbre est supprimé, la commune demande une plantation compensatoire adaptée au site, à la charge du propriétaire.

## Attention aux sanctions, tout abattage ou élagage abusif peut entraîner :

- une dénonciation auprès de la Préfecture ;
- une amende ;
- l'obligation de réaliser des plantations compensatoires.

La Municipalité remercie les habitantes et habitants pour leur collaboration à la préservation du patrimoine arboré et du cadre de vie de notre commune.

CÉLINE DILLNER, MUNICIPALE

\*À condition que ces travaux ne modifient pas fortement la morphologie de l'arbre et que les branches coupées aient une circonférence inférieure à 25 cm.

## ESPACES VERTS

# NOS JEUNES TALENTS

**I**l est temps de saluer l'engagement remarquable de la relève locale. En effet, ces dernières semaines, nos espaces verts ont bénéficié d'une activité débordante, portée par une jeunesse dynamique, inventive... et étonnamment efficace lorsqu'il s'agit d'arracher branches et jeunes pousses.

Nous tenons à remercier chaleureusement ces petits artisans du paysage pour leur contribution spontanée. Grâce à eux, certaines zones de la Campagne Marcel ont été «éclaircies» avec une énergie que même notre équipe, qui est des plus motivées, peine parfois à égaler.

Nous saluons également le remarquable sens de l'autonomie laissé aux jeunes explorateurs, dont certaines expéditions botaniques semblent se dérouler loin du regard parental. Les arbustes, eux, commencent malheureusement à très bien connaître leurs petites mains.

Cela dit, rassurez-vous : la gestion des espaces verts reste, malgré ces collaborations improvisées, une mission qui nous incombe. Nous continuerons donc à planter, entretenir et aussi réparer les élans créatifs de nos jeunes collègues.

Nous invitons chacune et chacun à profiter de ces espaces, à les respecter et, dans la mesure du possible, à laisser les arbres en un seul morceau. Ils ont, eux aussi, un avenir à construire.

JULIAN PORTAL, POUR LA VOIRIE



## RECYCLAGE

## LE TRI DU PET, UN GESTE SIMPLE QUE NOUS DEVONS PRÉSERVER

**D**epuis plusieurs années, notre commune met à notre disposition des points de collecte pour les bouteilles en PET. Ce service permet de recycler efficacement des milliers de bouteilles chaque année et contribue concrètement à la réduction des déchets incinérés. Cependant, la qualité du tri se dégrade. De plus en plus de déchets non conformes sont retrouvés dans les conteneurs PET : emballages plastiques, bouteilles d'huile, flacons de produits ménagers, canettes, capsules, déchets ménagers ou encore sacs plastiques. Cette situation remet aujourd'hui en cause la poursuite même de la collecte du PET dans notre commune.

### Pourquoi est-ce un problème ?

Le PET qui est récupéré doit répondre à des exigences très strictes. Lorsqu'un conteneur contient trop d'éléments étrangers, l'ensemble du contenu peut être refusé par la filière de recyclage. Cela entraîne :

- des coûts supplémentaires de tri et d'élimination ;
- une augmentation des transports et du traitement des déchets ;
- une perte écologique importante ;
- et, à terme, le risque de suppression du service de collecte.

Le recyclage n'est efficace que si chacun respecte les consignes de tri.

### Que peut-on déposer dans les conteneurs PET5 ?

Seules les bouteilles à boissons en PET portant le logo officiel PET-Recycling Suisse doivent être déposées dans les bennes dédiées. Exemples autorisés :

- bouteilles d'eau minérale ;
- bouteilles de sodas ;
- bouteilles de thé froid ;
- bouteilles de jus portant le marquage PET.

Ne doivent pas être déposés :

- les bouteilles de shampoing ou de lessive ;
- les emballages alimentaires ;
- les barquettes ;

- les films plastiques ;
- les capsules et bouchons séparés ;
- les canettes ou le verre.

Même si ces objets sont en plastique, ils ne sont pas composés du même matériau et perturbent tout le processus de recyclage.

### Préserver un service utile à tous

La collecte du PET représente un coût important pour la collectivité, mais elle constitue aussi un véritable bénéfice environnemental lorsqu'elle est correctement utilisée.

La Municipalité appelle donc chacune et chacun à faire preuve de vigilance :

- vérifier les consignes avant de déposer un déchet ;
- vider les bouteilles et écraser les bouteilles pour réduire le volume ;
- et surtout ne déposer que du PET autorisé.

Ces gestes nous permettront de conserver les collectes de PET sur le territoire de Paudex, même si, depuis le mois de mai 2026, le seul point de collecte se trouve désormais dans l'écopoint communal à la route de la Bordinette. Vous pouvez également déposer le PET dans les commerces, notamment chez Denner, qui est la solution à privilégier.

CÉLINE DILLNER, MUNICIPALE

## DÉCHETS

## LES MÂCHEFERS, CES DÉCHETS INVI- SIBLES QUI POSENT UN VRAI PROBLÈME

**Q**uand on parle de déchets, on pense souvent aux plastiques, aux emballages ou encore aux déchets alimentaires. Pourtant, il existe un type de résidu beaucoup moins connu du grand public mais tout aussi important : **les mâchefers**.

Les mâchefers sont les résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers. Lorsqu'on brûle nos ordures dans des usines d'incinération, tout ne disparaît pas : il reste une matière minérale composée de cendres, de métaux et de divers éléments non combustibles.

Ces résidus représentent environ **20 à 30 % du volume initial des déchets brûlés**. Ils sont ensuite souvent utilisés dans les travaux publics, par exemple comme matériau de remblai pour les routes. À première vue, recycler ces résidus dans la construction peut sembler être une bonne idée. Mais, en réalité, les mâchefers soulèvent plusieurs enjeux environnementaux et sanitaires.

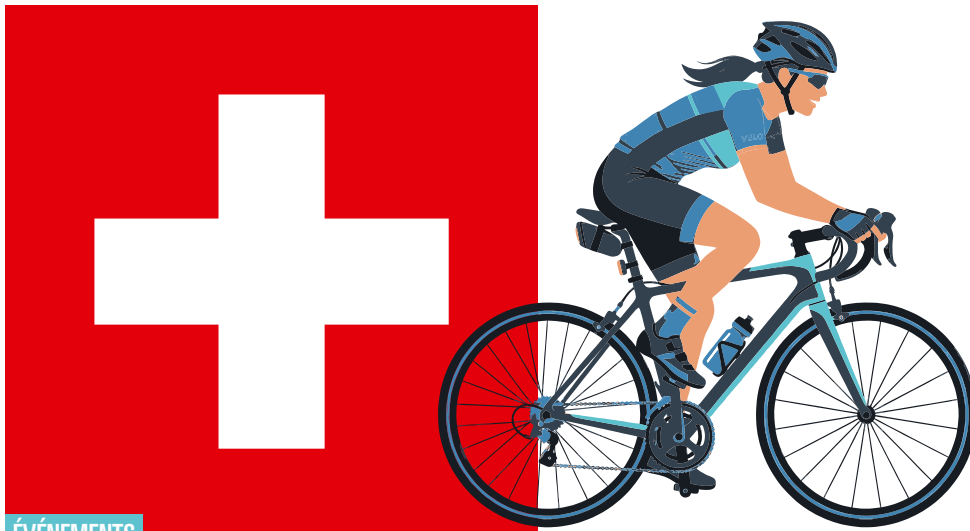
### Que peut-on faire au quotidien pour réduire les mâchefers ?

Même si ces résidus proviennent d'installations industrielles, chacun peut agir à son échelle. La clé est de réduire ce qui finit à l'incinérateur en changeant nos habitudes.

Voici un exemple de ce qui pourrait être concrètement fait pour réduire ces mâchefers : les litières pour chats pour la plupart minérales, ne sont pas recyclables, ne brûlent pas, et leur extraction dans les carrières a un impact important sur l'environnement. Il existe plusieurs alternatives écologiques à ces litières, comme les copeaux de bois, les fibres végétales, le papier recyclé. Ces alternatives sont biodégradables et brûlent beaucoup mieux, en ne laissant que peu de résidus.

En résumé, chaque geste compte pour essayer d'améliorer la problématique des mâchefers et il est important que chacun ait conscience de l'impact de ses gestes du quotidien.

CÉLINE DILLNER, MUNICIPALE



ÉVÉNEMENTS

## 1<sup>ER</sup> AOÛT 2026 : LA FÊTE NATIONALE ET LE GRAND DÉPART DU TOUR DE FRANCE FÉMININ

La commune de Paudex aura la chance de vivre un double événement le 1<sup>er</sup> août 2026, soit la célébration de la fête nationale et la traversée de notre commune par la caravane et les coureuses du Tour de France féminin.

Le grand départ de ce tour de France féminin se fera pour la deuxième fois de son histoire hors des frontières françaises. Notre pays accueillera trois grandes étapes de ce tour. Le Tour de France féminin, c'est 315 kilomètres pour les étapes en Suisse, 42 communes traversées lors la première étape du 1<sup>er</sup> août et 21 équipes de sept coureuses. La caravane publicitaire passera aux alen-

tours de 16h35 à Paudex et les coureuses pourront être applaudies entre 17h30 et 17h50 environ.

Vous pourrez retrouver plus d'informations concernant ce magnifique événement sportif sur les site de l'organisateur :

[granddepartsuisse.ch/etape-lausanne-lausanne](http://granddepartsuisse.ch/etape-lausanne-lausanne)

N'hésitez pas à aller encourager ces sportives avant de nous rejoindre à la place du 1<sup>er</sup>-Août pour nos traditionnelles célébrations nationales.

CÉLINE DILLNER, MUNICIPALE

NOUVEAU-NÉS

## BIENVENUE À TOUS LES POUSSINS !

En plus des 80 sacs taxés offerts par la commune aux jeunes parents, les nouveaux petits habitants de Paudex recevront ce body 3 à 6 mois orné du nouveau logo de la commune.

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE



NOUVELLE SAISON

## LA PAUDÈZE EST DE RETOUR !

Bonjour à toutes et à tous, La Paudèze est de retour au port de Paudex, plus en forme que jamais. Les transats sont installés, la terrasse reprend vie, et autant dire que l'été peut officiellement commencer ! Cette saison, nous revenons avec de nouvelles idées et une programmation pleine de surprises.

**Au programme :**

- speed dating ;
- soirées humoristiques ;
- yoga le matin ;
- paddle l'après-midi ;
- sans oublier des soirées plus animées pour profiter pleinement des beaux jours au bord de l'eau.

Quelques surprises seront également dévoilées petit à petit... parce qu'il faut bien garder un peu de mystère.

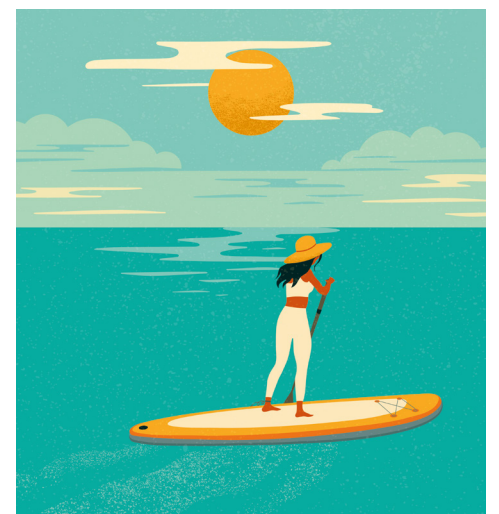
Côté carte, vous retrouverez des pizzas, des planchettes, des cocktails et tout ce qu'il faut pour bien manger, bien boire et partager un bon moment dans un cadre unique, les pieds presque dans l'eau.

La Paudèze, c'est aussi une équipe locale, une ambiance conviviale et un lieu où habitués, familles, groupes d'amis et collègues se croisent naturellement. Ici, chacun trouve sa place et l'ambiance se crée tout simplement.

Un petit conseil : les jours de beau temps, mieux vaut ne pas arriver trop tard.

Au plaisir de vous accueillir très bientôt,

L'ÉQUIPE DE LA PAUDÈZE





NOUVELLE SAISON

## POUR VOS SENIORS

**S'**il en est, dans notre communauté villageoise, qui se réjouissent de voir revenir les beaux jours, c'est bien nous, groupe de l'Avant-poste! Les beaux jours nous requinquent et nous donnent des idées....

Depuis le mois de février, notre local accueille les amateurs de jeux le mardi après-midi, dès 14h30 et jusque vers 17h00: jass, Scrabble, jeux de société, rami, échecs, etc. Des moments ludiques et agréables, comme toujours ouverts à toutes et à tous, débutants ou confirmés.

Notre fête du début de l'été, avec échange de plantons, a eu lieu devant l'ancien collège début juin. Merci à chacune pour son agréable participation qui permet chaque année son succès.

Cette année encore, quelques-unes d'entre nous ont participé au Prix Chronos avec une classe du collège de l'Élysée.

Initié par Pro Senectute dès 1997 en Suisse romande, le Prix Chronos a pour objectif de favoriser, autour de lectures partagées, l'échange et le dialogue entre les générations. Destiné aux seniors ainsi qu'aux enfants âgés de 10 à 12 ans, le Prix Chronos propose à ces deux catégories de lecteurs de découvrir, entre septembre et mars, quatre livres de littérature enfantine. Ces livres sont sélectionnés par un groupe de lecture composé d'une bibliothécaire, d'une enseignante à la retraite et de la responsable du Prix Chronos en Suisse romande. Les quatre ouvrages choisis, aux thèmes et inspirations de tous horizons, ont pour point commun d'aborder, chacun à sa manière, les relations entre les générations. Cette année, ce ne sont pas moins de 2300 participants de par la Romandie qui ont voté pour décerner le prix Juniors à Marie-Odile Mer-

gnac et son *Mystère au château de Léonard de Vinci* et le prix Seniors à Pascal Ruter, auteur de *La tête dans le guidon*.

Nos activités habituelles se poursuivent:

- café du mercredi matin dès 9h;
- groupe lecture tous les premiers mercredis du mois à 17h;
- yoga sur chaise le jeudi matin à 10h.

Renseignements et inscriptions:

[paudexsolidaire@gmail.com](mailto:paudexsolidaire@gmail.com), au 079 256 47 18  
ou directement au local

Pour la 2<sup>e</sup> partie de l'année, nous envisageons une nouvelle sortie «dahlias» à Morges, une conférence, sans doute avec les samaritains, sur les réflexes de premiers secours. Nous participerons également au programme des fenêtres de l'Avent de la commune.

Retenez d'ores et déjà la date de la prochaine JOURNÉE DES SENIORS, mercredi 7 octobre à la salle Pulliérane; des précisions suivront. Elle réunira cette année les communes de Pully, Paudex, Belmont, Lutry et Bourg-en-Lavaux et certaines de leurs associations.

Nous souhaitons remercier notre chère conseillère municipale de «tutelle» Arielle Martin. Sans elle et le soutien de ses collègues de la Municipalité, le projet «village solidaire» de Paudex n'aurait pas vu le jour. Nous prenons congé d'elle en lui souhaitant une agréable «retraite», enfin un peu plus de calme, et lui ouvrons tout grand les bras pour qu'elle vienne tranquillement profiter de nos programmes. Bienvenue aussi à son successeur!

CATHERINE SCHMIDT-MAILLET  
ET CHRISTIANE FONTANNAZ

ASSOCIATION CAP  
CULTURE ET ANIMATION À PAUDEX

## PROGRAMME MUSICAL AU CAVEAU DE PAUDEX

**A**près une brève pause estivale, l'Association CAP poursuit sa programmation dès le 4 septembre 2026. L'entrée est libre et une collecte au chapeau est organisée en faveur des artistes.

PROGRAMME

**Vendredi 4 septembre, 20h**

Musique et danse de l'Inde du Nord  
Groupe Apsara avec Maya Quiminal (danse), Amrat Hussain et Teepu Khan (tabla), Sanjay Khan (harmonium)

**Vendredi 9 octobre, 20h**

Spectacle lyrico-burlesque  
Il Cabaret delle Francesi avec Béatrice Nani (mezzo-soprano) et Alice Businaro (piano)

**Samedi 7 novembre, 20h**

Variété française  
Pascal Rinaldi (composition, chant et guitare) et Marc Olivier Savoy (batterie)

**Vendredi 4 décembre, 20h**

Musique classique  
Duo Coloris avec Hitomie Ue (clarinette) et Guilhem Maynier (guitare)



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME  
ET POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION CAP  
[capassociation.ch](http://capassociation.ch)

RENSEIGNEMENTS

ANNE-CLAUDE KÜNZI HOFMANN, PRÉSIDENTE  
[cap.paudex@gmail.com](mailto:cap.paudex@gmail.com)



Le 13 mars 2026, le public a ovationné  
les Voyageuses: Jeanne Gollut (flûte de pan),  
Victoria Harmandjieva (piano)  
et Pauline Berger (aquarelle).

VENDREDI 14 AOÛT

## CINÉMA OPENAIR

**O**n remet ça ! Après une première édition réussie en 2024, la Municipalité de Paudex vous invite à nouveau à une soirée cinéma en plein air ! Organisé dans la Campagne Marcel, cet événement gratuit vous offre l'opportunité de passer une soirée conviviale sous les étoiles. La partie cinématographique commencera aux environs de 20h avec une sélection de courts métrages et se poursuivra à 20h30 avec la projection du film principal : *Un p'tit truc en plus*. Cette comédie d'Artus sortie en 2024 aborde le thème

du handicap avec humour et tendresse (âge légal 10 ans). À quelques jours de la rentrée scolaire, c'est l'occasion de partager avec vos familles et amis un moment de rires et d'émotions dans un cadre magnifique. N'oubliez pas d'apporter tout ce dont vous avez besoin pour vous installer confortablement : couvertures, chaises pliantes, coussins et pourquoi pas une petite lampe torche ? Pour les aspects pratiques, le terrain de basket sera ouvert pour vous proposer plus de places de parking. L'ouverture des portes se fera à partir de

19h, vous permettant de profiter dès votre arrivée d'un stand de restauration légère et de boissons pour vous régaler avant et pendant la projection. Enfin, en cas de mauvais temps, la soirée sera annulée et l'information sera communiquée le jour même via le site internet de la commune :

[www.paudex.ch](http://www.paudex.ch)

ENEZ NOMBREUX LE 14 AOÛT ET, D'ICI LÀ, PASSEZ UN BEL ÉTÉ !

NICOLAS CHAMOREL,  
SECRÉTAIRE MUNICIPAL

BON À SAVOIR · CANTON DE VAUD

## FORMALITÉS DE SÉJOUR LORS D'UNE ARRIVÉE

**T**oute personne qui s'installe dans une commune du canton de Vaud, que ce soit à titre de résidence principale, de résidence secondaire ou pour un séjour prolongé, est tenue d'effectuer certaines démarches administratives auprès du contrôle des habitants de la commune concernée. Ces obligations s'appliquent aussi bien aux citoyens suisses qu'aux ressortissants étrangers, qu'ils arrivent de l'étranger, d'un autre canton suisse ou d'une autre commune vaudoise. Selon la législation vaudoise sur le contrôle des habitants, l'annonce d'arrivée doit en principe être effectuée dans un délai de huit jours suivant l'installation dans la commune.

### La résidence principale

Elle correspond au lieu où une personne établit le centre de ses intérêts personnels, familiaux et administratifs. Toute personne qui s'installe durablement dans une commune doit annoncer son arrivée auprès du contrôle des habitants. Les **citoyens suisses** arrivant d'une autre commune vaudoise doivent généralement présenter plusieurs documents lors de leur inscription. En cas d'arrivée depuis un autre canton, des documents d'état civil supplémentaires peuvent être exigés selon la situation personnelle.

Les **ressortissants étrangers** provenant d'une autre commune vaudoise doivent également annoncer leur arrivée auprès des autorités communales. Selon leur statut, ils doivent fournir différents documents nécessaires à l'enregistre-

ment de leur domicile ainsi qu'à la gestion de leur permis de séjour. Les personnes venant d'un autre canton suisse doivent aussi déclarer leur changement de domicile, même lorsque leur permis de séjour est valable sur l'ensemble du territoire suisse. Les étrangers arrivant directement de l'étranger doivent, quant à eux, présenter des documents supplémentaires afin de justifier leur droit de séjour en Suisse, notamment en lien avec leur activité professionnelle, leurs études ou leur situation familiale.

### La résidence secondaire

Une personne qui conserve son domicile principal dans une autre commune ou dans un autre canton, mais séjourne régulièrement dans une commune vaudoise, peut être tenue de s'annoncer en tant que résidente secondaire. Cette situation concerne notamment :

- les étudiants ;
- les travailleurs en séjour hebdomadaire ;
- les personnes disposant d'un logement occupé plusieurs mois dans l'année.

Dans ce cadre, plusieurs documents sont généralement requis, notamment une attestation de résidence principale délivrée par la commune du domicile principal.

Pour les ressortissants étrangers, des pièces complémentaires peuvent être demandées, comme une copie du permis de séjour délivré par le canton du domicile principal.

MIKE SOARES, PRÉPOSÉ AU CONTRÔLE DES HABITANTS

ÉVÈNEMENT

## FÊTE A PAUDEX

**P**our cette édition 2026, la Municipalité a désiré renouveler l'expérience avec la Fondation « Homme et Nature », qui avait beaucoup plu aux habitants l'an passé. Voici le programme.

### 18H · OUVERTURE DE LA FÊTE

- Animations par la fondation « Homme et Nature » : accueil des enfants, distribution du « mini-programme enfants »
- 18h15 Lecture pour les petits (5-7 ans, durée 15 minutes)
- 18h45 – 19h30 Chasse au trésor sous la forme d'un carnet à remplir autour de la thématique nature
- 19h30 Allumage du feu
- 20h Pain trappeur, marshmallows
- 20h45 Lecture pour les grands (dès 8 ans, durée 15 minutes), en réserve

18H45 · MOT DE BIENVENUE DU SYNDIC,  
M. JEAN-PHILIPPE CHAUBERT  
APÉRITIF OFFERT

### 19H-22H DIVERSES ANIMATIONS MUSICALES

Sans oublier, une proposition de repas gourmands avec les traditionnelles saucisses ainsi que d'autres surprises, et le stand « Pâtisseries » en faveur du camp de ski, garni de douceurs confectionnées par les familles des élèves du Collège de Paudex.

CHRISTELLE CHILLIER, SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE



# INFORMATIONS DIVERSES POUR 2026

## COMMUNE DE PADEX

### ADMINISTRATION ET SERVICES COMMUNAUX

#### Bureaux

Espace Delamuraz  
Route de la Bordinette 5  
1094 Paudex  
021 791 12 12

[syndic@paudex.ch](mailto:syndic@paudex.ch)  
[greffe@paudex.ch](mailto:greffe@paudex.ch)  
[www.paudex.ch](http://www.paudex.ch)

Horaires: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h,  
ainsi que de 13 h à 16 h le lundi

#### Greffe municipal, administration générale, service du personnel

M. Nicolas Chamorel, secrétaire municipal  
021 791 12 12  
[greffe@paudex.ch](mailto:greffe@paudex.ch)

#### Secrétaire municipale adjointe

Mme Christine Theytaz, secrétaire municipale adjointe  
021 791 12 12  
[christine.theytaz@paudex.ch](mailto:christine.theytaz@paudex.ch)

#### Service technique

M. Alexandre Larpin, technicien  
021 791 12 58  
[alexandre.larpin@paudex.ch](mailto:alexandre.larpin@paudex.ch)

#### Contrôle des habitants, bureau des étrangers, registre civique, documents d'identité, naturalisations

M. Mike Soares, préposé au Contrôle des habitants  
021 791 12 12  
[mike.soares@paudex.ch](mailto:mike.soares@paudex.ch)  
[controle.habitants@paudex.ch](mailto:controle.habitants@paudex.ch)

#### Bourse communale

Mme Janine Ravessoud, boursière  
021 791 12 35  
[bourse@paudex.ch](mailto:bourse@paudex.ch)

#### Location des salles, manifestations

Mme Christelle Chillier, secrétaire  
021 791 12 12  
[christelle.chillier@paudex.ch](mailto:christelle.chillier@paudex.ch)

#### Intendance

M. Américo Suarez, intendant  
079 894 12 72  
[intendance@paudex.ch](mailto:intendance@paudex.ch)

#### Voirie

M. Raphaël Nicod, 076 369 12 65  
M. Yann Foretay, 079 461 25 67  
M. Julian Portal, 078 616 57 56  
[voirie@paudex.ch](mailto:voirie@paudex.ch)

## URGENCES

POLICE 117

FEU 118

AMBULANCE 144

POISON 145

VICTIMES DE

VIOLENCES 142

CENTRALE DES  
MÉDECINS DE GARDE  
0848 133 133

En cas d'urgence uniquement pour une intervention  
sur les réseaux d'eau potable ou d'électricité, veuillez  
contacter le service de piquet en appelant la Police  
Sécurité Est lausannois au 021 721 33 11.

## SERVICES UTILES

#### Accueil familial de jour de Pully- Paudex-Belmont-Lutry

021 721 31 68  
Permanence:  
Mardi de 8 h à 10 h  
Jeudi de 13 h 30 à 15 h 30

#### Agence d'assurances sociales (AAS) et Centre social régional de l'Est lausannois- Oron-Lavaux (CSR)

Case postale 111  
1009 Pully  
021 557 83 95  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi  
de 8 h 30 à 11 h 30  
et de 13 h 30 à 16 h 30  
Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30  
et de 13 h 30 à 16 h

#### Centre médico-social CMS Pully-Paudex- Belmont

Aide et soins à domicile  
Avenue de Lavaux 63  
1009 Pully  
021 721 24 44  
Du lundi au vendredi,  
de 7 h 30 à 18 h

#### Collège de Paudex

Route de la Bordinette 5  
Salle des maîtres  
021 791 13 01

#### Contrôle des champignons

[www.vapko.ch](http://www.vapko.ch)

#### Direction de l'École primaire et secondaire

Collège Arnold-Reymond  
1009 Pully  
021 577 97 97  
Du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 12 h 15  
et de 13 h 30 à 16 h 30  
Mercredi après-midi fermé

#### École maternelle de l'entraide familiale

Marine Frey  
Route de la Bordinette 9  
078 771 39 01  
Inscriptions et renseignements  
de 13 h à 18 h

#### Entraide familiale Pully-Paudex-Belmont

[www.aef.ppb.ch](http://www.aef.ppb.ch)

#### Office de l'état civil cantonal vaudois

Avenue de Sévelin 46  
1004 Lausanne  
021 557 07 07  
Tél. du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 11 h 30  
Guichet du lundi au vendredi  
de 8 h à 16 h 30

#### Fondation de l'enfance et de la jeunesse Pully-Paudex Accueil collectif (nurséries, garderies, UAPE et APEMS)

Chemin du Montillier 3  
1009 Pully  
021 721 31 67  
**Inscriptions\***

#### Garderie

Les Petits Pas  
Route de la Bordinette 7  
1094 Paudex  
021 791 00 54  
**Inscriptions\***

#### UAPE L'Escale

Route de la Bordinette 12  
1094 Paudex  
021 791 20 40  
**Inscriptions\***

**\*Sur le site internet:**

[fondation-fej.ch/#inscription](http://fondation-fej.ch/#inscription)

#### Justice de paix du district Lavaux-Oron

Rue Davel 9  
Case postale 60  
1096 Cully  
021 557 82 55

#### Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois

Rue Caroline 11bis  
Case postale 1142  
1002 Lausanne  
021 316 23 11

#### Office régional de placement (ORP)

Avenue C.-F.-Ramuz 43  
1009 Pully  
021 557 19 10

#### Office des poursuites du district Lavaux-Oron

Chemin de Versailles 6  
Case postale 28  
1096 Cully  
021 557 83 10

#### Paroisse catholique

Curé modérateur  
Stefano Manfredi  
Cure catholique  
Route de Lavaux 17  
1095 Lutry  
021 791 25 49

#### Paroisse protestante

Secrétariat paroissial  
Avenue du Prieuré 2B  
1009 Pully  
021 728 04 65  
Pasteur  
David Freymond  
021 331 56 73

#### Police Sécurité Est lausannois

Rue de la Poste 9  
1009 Pully  
021 721 33 11

#### Préfecture du district de Lavaux-Oron

Chemin de Versailles 6  
Case postale 48  
1096 Cully  
021 316 07 10

#### Protection civile

Route de l'Industrie 15  
1072 Forel-Lavaux  
021 338 03 60

#### Ramonage officiel

Stéphane Flückiger  
Chemin du Théâtre 1A  
1077 Servion  
079 964 67 06

#### Registre foncier

[www.rf.vd.ch](http://www.rf.vd.ch)

#### Services industriels Lausanne

Place Chauderon 23  
1003 Lausanne  
021 315 88 88

#### Service bénévole Pully-Paudex- Belmont-Lutry

021 728 12 13  
Lundi, mercredi et vendredi  
de 9 h à 11 h

#### Service de la sécurité civile et militaire

021 316 51 00

#### Service du feu du SDIS Ouest-Lavaux

Urgence 118  
[www.sdis-ouest-lavaux.ch](http://www.sdis-ouest-lavaux.ch)

#### Surveillant de la faune

M. Jean-Marc Duc  
Route de Morens 8  
1053 Cugy  
079 237 42 60

# INFORMATIONS DIVERSES POUR 2026

## AGENDA

### FÊTE À PADEX

19 juin

### FÊTE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT

Port de Paudex, dès 19h

### OPEN AIR

14 août, Campagne Marcel,  
dès 19h30

### CROISIÈRE

29 août, Embarcadère  
de Pully, à 15h45

### VENTE DE VIN

7 septembre, de 18h à 19h

### LOTO

6 novembre, dès 19h

### THÉ DANSANT POUR LES ÂÎNÉS

Grande Salle de Paudex  
organisé par Pro Senectute

Les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois, de 14h à 17h,  
sauf exceptions: 10 septembre,  
1<sup>er</sup> octobre, 12 novembre, 3 décembre\*

\*dates à vérifier sur: [vd.prosenectute.ch/fr/activites/culture-et-rencontre/thes-dansants.html](http://vd.prosenectute.ch/fr/activites/culture-et-rencontre/thes-dansants.html)



### **Vous habitez cette région, vous disposez d'une voiture et d'un peu de temps libre ?**

Le service des bénévoles a besoin de votre aide pour continuer son action de soutien aux personnes à mobilité réduite ! Horaires selon vos disponibilités et indemnisation pour vos frais.

**Appelez  
Brigitte Pahud  
021 728 23 27**

## GESTION DES DÉCHETS

### RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS ADOPTÉ LE 4 MARS 2013

**Notre guide des déchets recense toutes les informations utiles et nécessaires concernant l'élimination et le recyclage des déchets. Il est à votre disposition à l'administration communale. Ci-après, quelques extraits.**

#### ORDURES MÉNAGÈRES

Elles doivent obligatoirement être mises dans des sacs taxés, vendus dans la plupart des commerces et à l'administration communale. Les sacs sont déposés en bordure de la voie publique le mardi et vendredi avant 7h, sauf les vendredis 25 décembre 2026 et 1<sup>er</sup> janvier 2027. Les immeubles et les propriétaires sortiront les conteneurs à ordures aux mêmes conditions.

**IMPORTANT: tout ce qui est incinérable d'une longueur égale ou inférieure à 60 cm doit être mis dans un sac taxé de 17, 35, 60 ou 110 litres.**

#### PAPIER – CARTON

Pour les habitations à plusieurs logements, le papier et le carton doivent impérativement être mis dans des conteneurs, qui seront sortis avant 7h au bord de la voie publique tous les vendredis, sauf les vendredis 25 décembre 2026 et 1<sup>er</sup> janvier 2027. Pour les privés qui n'ont pas de conteneurs, ces déchets doivent être déposés, en paquets ficelés, en bordure de la voie publique avant 7h. Le dépôt en vrac est strictement interdit. Les cartons de grandes tailles doivent être découpés et mis dans les conteneurs ou être apportés aux déchetteries.

**Le ramassage est organisé tous les vendredis.**

#### DÉCHETS ENCOMBRANTS

Trois possibilités s'offrent à vous:

- Aux déchetteries, sur présentation d'une carte à commander à l'administration communale:  
**Perraudettaz à Pully:** mardi et vendredi de 9h à 13h, mercredi et jeudi de 15h à 19h et samedi de 8h à 15h.  
**Malley à Lausanne:** lundi à vendredi de 8h à 18h et samedi de 8h à 17h.
- Œuvres caritatives et vide-grenier pour les objets en bon état.
- Collecte payante, **sur appel\***, pour les déchets encombrants de grandes dimensions (CHF 100.– pour au maximum cinq objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m<sup>3</sup>).

#### DÉCHETS SPÉCIAUX

Les produits spéciaux des ménages doivent être rapportés dans les commerces vendant les produits du même type. Leur reprise est gratuite. Vos médicaments sont à rapporter dans les pharmacies, vos piles dans les commerces et vos produits phytosanitaires et de traitement du bois dans les points de vente spécialisés. Certains déchets spéciaux peuvent également être déposés aux déchetteries.

**Il est par ailleurs possible de les apporter lors des deux journées de récolte de déchets toxiques et dangereux** organisées par Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex, **les premiers samedis de mai et d'octobre.**

#### DÉCHETS VERTS

Les déchets verts doivent impérativement être conditionnés dans les conteneurs adéquats et être sortis au bord de la route le mardi avant 10h (sauf les jours fériés, pas de ramassage). En période de taille, des fagots de branchages attachés avec de la ficelle naturelle, de maximum 1 m de long et 40 cm de diamètre (maximum 1 m<sup>3</sup>), peuvent être déposés à côté du conteneur. Les quantités supérieures doivent directement être acheminées à la compostière de la Coulette. Des conteneurs sont à disposition aux déchetteries. Seuls des petits sacs compostables, marqués d'un quadrillage en diagonale, sont autorisés.

#### AUTRES DÉCHETS

Alu, fer-blanc, animaux morts, appareils électriques et électroniques, canettes de boissons, capsules de café en aluminium, déchets inertes, ferraille, huile usagée, PE, PET, piles, pneus, sapins de Noël, textiles, verre: **vous référer à notre guide sur les déchets.**

**\*Pour bénéficier de cette prestation, prendre contact avec l'entreprise Métraux Transports SA, à Savigny, au 021 784 80 70, et suivre les instructions qui vous seront données.**